

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-525390

(3915)

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Carteclule : 3101			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e),	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : SABIR Mohamed			
Date de naissance : 01/01/1943			
Adresse : 38 Rue Mohamed Caid Eddine			
Tél. : 0663 741 70 67 Total des frais engagés : 3671,3 DH			

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
D' Nour El Yakkine Lahjou Médecin Ophtalmologiste 124, Bd Rahal El Meskini - CASA Tél. 022.44.20.64 - 022.44.28.94			
Date de consultation : 19/08/2020			
Nom et prénom du malade : SABIR Age : 72			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Anesthésie post opératoire			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : **/ /**



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/01/2020	CC		260214	INP : 091032RTHP Dr Nour El Yakhine Lahliou Médecin Ophtalmologiste Bd Rahal El Meskini - CASA +222.44.26.34

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <p>Mme Fatima SADDIKI Praticien 0522 54 10 27 Kba Habous</p>	19/08/2020	221,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

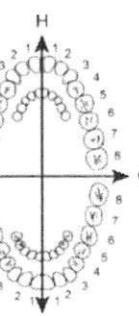
AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
LUNETTES Mohamed DIB Officier Optométriste Télé: 05 22 80 02 81	27/18/2016					3900.00	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 26533412 00000000	G 21433552 00000000	B 00000000 35533411	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie

Université de Montpellier France

Ancien Médecin Spécialiste au

C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca

Chirurgie Oculaire

Lentilles de Contact

Laser - Angiographie

INP : 091098152



001625125000060



2 9 6 1 5 9

1 5 0 D H

150,00

Casablanca, le

19/8/2010

tanakan 40 mg ☒

30 COMPRIMÉS ENROBÉS

tanakan 40 mg ☒

30 COMPRIMÉS ENROBÉS

INP : 091032979



526216000091

T J SAB 150,00
17/30
150,00
ou Ruylo 100000 collyre
ou Ruylo 100000 collyre
150,00
130,00
S.V.
S.V.

221,30



Dr Nour El Yakhine Lahlou
Médecin Ophtalmologue
124, Bd Rahal El Meskini - CASA
Tél. 022. 44.20.64 - 022.44.28.34

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier benjdia Casablanca, CP : 20120

prés de MARJANE ACIMA Liberté, L'OREAL et Maison VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@menara.ma

CABINET MÉDICAL D'OPHTALMOLOGIE

الدكتورة مبارش لحلو صباح

Dr MBARECHE LAHLOU Sabah
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômée du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Chirurgie Oculaire
Lentilles de Contact
Laser - Angiographie

INP : 091098152



00162512500060



Casablanca, le 18/8/2020

INP : 091032979



00162621600091

الدكتور لحلونور اليقين

Dr LAHLOU Nourelyakine
Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé du CES d'Ophtalmologie
Université de Montpellier France
Ancien Médecin Spécialiste au
C.H.U. Ibnou Rochd Casablanca
Ancien Médecin Chef et Chef de Service
à l'Hôpital Omar Idrissi Fès
Chirurgie des Paupières et annexes
Chirurgie des Voies lacrymales

Pr. 68 ans

n - Sabir m
des - et - 0,0 + mm

DS : (85°, -1) - 2,2r

précip
autre flèv

g : (150°, -0,51 - 3,50)

Pr. 64 ans
DS : (81°, -1) + 0,7r

g : (150°, -0,51 + 0,5r)

LUNETTES LA VIE
Médical Optometriste
Opticien Optométriste
Souk Koraïd - Bd El Fettah 115 Casablanca
Tél. 022.44.20.64 - 022.44.28.44
Dr Nour El Yacine Lahlou
Médecin Ophtalmologiste
124, Bd Rahal El Meskini - CASA
Tél. 022.44.20.64 / 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@menara.ma

124, Bd Rahal el Meskini, 5ème étage, Quartier behjdia Casablanca, CP : 20120
prés de MARJANE ACIMA Liberté, L'OREAL et Maison VOLVO

Tél. : 05 22 44 20 64 / 05 22 45 20 64 - Tél. fax : 05 22 44 28 94 - E-mail : lahlou.nourlyakine@menara.ma

نظارات الحياة

LUNETTES DE LA VIE

Bloc (EF) Souk Koria N° 116
Casablanca

Tél. : 0522 80 87 96 / 80 02 81
R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

FACTURE

N° 000623

سوق القرعية بلوك اف رقم 116
البيضاء

الهاتف : 0522 80 87 96 / 80 02 81

R.C. : 247708 - I.F. : 45519260

Patente : 36611440

ICE : 000885021000189

M SABIR

Abdellah

Casablanca, le :

27/8/2020

Doit

Docteur M BARECHE LASSOU

Nomenclature N° 432

OD : cyl sph (88 - 1) - 225

OG : cyl sph (150 - 90) - 250 1200 00

VP OD : cyl sph add 4 3 1200 00

OG : cyl sph add 4 3 -

Verres : Progressif Powers phx 62

Montures : Gtig ~ 800 00

Arrêté la présente Facture à la somme de :

Crux Mille deux cents
du cent - mrs

3200 00

نظارات الحياة
LUNETTES LA VIE

Mohamed A. BENAOUDINE
Opticien Optométriste

Souk Koria Bloc (EF) N° 116 - Casablanca

Tel: 0522 80 02 81

OG